



COORDINATION OISEAUX

Paris, le 23 mars 2006

Monsieur Dominique de VILLEPIN
Premier Ministre
Hôtel Matignon
57, rue de Varenne
75700 PARIS

Objet : Influenza aviaire

Monsieur le Premier Ministre,

Nous souhaitons par la présente, exprimer les réflexions et regrets des nombreuses Organisations d'éleveurs ou d'utilisateurs d'oiseaux à des fins de loisirs et de pratiques de plein air, à propos de la gestion du risque Influenza aviaire en France.

Nos activités, regroupées par l'actualité au sein d'un Comité de Défense, représentent au moins deux millions de français, engagés quotidiennement dans l'élevage ou l'utilisation d'oiseaux et 20 millions de sympathisants, qui suivent ces activités.

- Elever pour pérenniser les espèces, sans prélever dans la nature ;
- Elever pour sauvegarder des espèces en voie de disparition et pour préserver la biodiversité ;
- Elever pour améliorer certaines races ;
- Utiliser ces oiseaux à des fins diverses de loisir culturel et pédagogique,

Nos activités subissent de plein fouet les mesures de précaution mises en place par le Gouvernement français, depuis l'automne 2005.

Au cours de nos multiples démarches cet hiver, nos organisations ont été régulièrement éconduites, au prétexte qu'elles ne se rapporteraient qu'à des activités de loisir.

C'est faire bien peu de cas d'une économie générée précisément par ces loisirs, dans nos pays d'Europe où cette source de revenus est en plein développement.

Ainsi, nos différentes activités représentent 2,5 milliards d'euros de flux financiers et plusieurs dizaines de milliers d'emplois directs ou induits.

Les mesures de précaution prises par votre Gouvernement dès l'automne 2005, sont allées au-delà des recommandations des experts scientifiques (AFSSA) et des organismes internationaux. Nous constatons que les conditions d'application des mesures sont différentes, d'un pays de l'Union Européenne à un autre, et beaucoup plus drastiques en France que chez la plupart de nos voisins, européens ou non.

De plus, ces mesures de sauvegarde ne peuvent en aucun cas s'inscrire dans la durée, au risque de provoquer des bouleversements majeurs dans les populations d'oiseaux concernés et dans le fonctionnement des activités elles-mêmes. Ainsi, le prolongement des mesures jusqu'au 31 mai 2006 a déjà entraîné des conséquences pour la plupart irréparables :

- le confinement des oiseaux : pour ceux qui ne peuvent supporter l'enfermement, ou dont la biologie impose l'accès à l'eau, et pour lesquels les exigences minimales de bien-être supposent la mise à disposition d'un espace de liberté, cette mesure a provoqué de très nombreuses mortalités, dans des populations qui sont élevées pour la sauvegarde des espèces et dont certains spécimens représentent une très grande valeur.

De plus, en cette période de printemps, le confinement interdit purement et simplement la reproduction de ces oiseaux :

- o comment pourrions-nous vivre une année 2006 sans aucune reproduction de certaines espèces d'oiseaux ?
- o comment admettre le sacrifice de toute une génération, dans des populations que nos organisations maintiennent par la passion de leurs membres, au seul bénéfice de la biodiversité ?

- l'interdiction des rassemblements d'oiseaux, qui touche tous types d'espèces, y compris celles qui vivent en cage ou volière tout au long de l'année, sans aucun contact avec l'avifaune sauvage : cette mesure a contraint de nombreuses associations à annuler les expositions, concours et bourses d'échange, qui constituent l'aspect de contact et d'étude technique indispensables, à la vie même de ces activités. L'absence d'échanges et de rencontres dans ces activités d'amateurs signe à court terme leur mort, détruisant ainsi les réseaux associatifs construits de longue date, par la patience et la ténacité de milliers de passionnés.
- l'interdiction de l'utilisation des appelants pour la chasse aux oiseaux d'eau, prise dès le début de la période de chasse, malgré les avis des experts, a conduit à supprimer purement et simplement un mode de chasse traditionnel particulièrement prisé, pour toute une saison cynégétique. Qui va assurer alors, l'entretien des zones humides (territoires particulièrement fragiles) ? Qui assumera les conséquences sur l'économie, générée par cette activité cynégétique, notamment dans les régions côtières de France.

Nos activités se distinguent de la filière de production de volailles, à des fins uniquement alimentaires. Par les mesures de précaution, c'est notre existence même qui est remise en cause. En effet nos activités, qui ne représentent pas des productions massives, sont condamnées à disparaître rapidement, faute de pouvoir les pratiquer. C'est tout un pan de culture et de tradition qui est menacé. Au-delà des préjudices économiques subis, c'est de notre survie qu'il s'agit. Nous voulons d'abord et avant tout continuer à exister.

Nous refusons avec la dernière énergie que l'application du « Principe de Précaution » sans discernement ni proportion, aboutisse à :

- la désintégration de nos réseaux associatifs, alors qu'ils jouent précisément un rôle irremplaçable de structuration de la société, de formation, de régulateur. Sans tissu associatif, les activités perdureront peut-être, mais dans la clandestinité, donc en dehors de tout suivi et de toute gestion.
- une perte sérieuse de biodiversité, alors que les Etats se sont donné pour mission impérieuse de la préserver. Des années d'efforts patients et bénévoles sont aujourd'hui ruinées.
- la mise en faillite de nos structures, qui remplissent également des missions pédagogiques, scientifiques et de service public. A titre d'exemple, les menaces qui pèsent sur nos activités pour les mois à venir vont aboutir, pour la chasse, à une baisse catastrophique des validations de permis de chasser, entraînant ainsi une perte de ressources budgétaires irremplaçable pour les fédérations de chasseurs et pour l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, lui-même, en termes financiers.
- la suppression à très court terme de milliers d'emplois

C'est toute une économie qui est en péril.

Nous ne pouvons accepter les effets dévastateurs que provoquent les mesures de votre Gouvernement. Nous sollicitons une audience de toute urgence, afin de vous exposer nos difficultés et nos propositions.

Monsieur le Premier Ministre, ne tuez pas nos organisations, au nom d'un Principe de Précaution mal appliqué. Ne tuez pas l'emploi ou la passion de plusieurs millions de citoyens, c'est toute notre France que vous dites vouloir défendre et soutenir.

Nous vous prions de recevoir l'expression de toute notre considération,

Perceval de Claude
Philippe Bettig
 Les éleveurs et utilisateurs d'oiseaux à des fins de loisir et de pratiques de plein air.
 Claude Bussy
 vice-PRANFA
 Philippe BETTIG
 Vice-président ANCGE
 P.O. PLAENNE
 A. COLLOT
 AVIORNIS
 F.F.O
 J.-J. JOMENGE
 J.-E. EGLIN
 Secrétaire honoraire
 CH de RONCHALON
 FNC
 Jean-Louis Boyez
 Président CFCW
 Luc LADONNE
 PROAPE
 Bruno Tiers
 Jean de Beaumont
 Eric Poulain
 Président SNPGC
 Société Nationale de Colombiculture
 13, rue du Général Leclerc 36 ISSY LES MOULINEAUX CEDEX
 de vice-président: J-Luc GALLAND
 Tel: 01 47 65 10

Organisations signataires :

- **ANCGE** : Association Nationale des Chasseurs de Gibier d'Eau. Président : Raymond **POUGET**
- **ANFA** : Association Nationale des Fauconniers et Autoursiers. Président : Philippe **JUSTEAU**
- **AVIORNIS France International** : Association des éleveurs d'oiseaux d'ornement. Président : Patrick **LALANNE**
- **CDE** : Club des éleveurs amateurs D'oiseaux Exotiques. Président : Jean-Michel **CAZES**
- **CFCN** : Club Français des Combattants du Nord. Président Jean-Louis **HOYEZ**
- **FFCN** : Fédération Française des Coqueleurs du Nord (combat) Président : Elie **TRINEZ**
- **FFV** : Fédération Française de Volailles Président : Jean-Claude **PERIQUET**
- **FFO** : Fédération Française d'Ornithologie. Président : Yves **BOUREL**
- **FNC** : Fédération Nationale des Chasseurs. Président : Charles-Henri de **PONCHALON**
- **LA FERME DE BEAUMONT** : élevage d'oiseaux d'ornement M. Bruno **TIERS**, Directeur
- **PHOENIX** : Association des éleveurs de canards et faisans d'ornement Président : Jean-Jacques **BRUSSAT**
- **PRODAF** : Syndicat interprofessionnel des fabricants et distributeurs de produits et animaux familiers Secrétaire Général : M. Luc **LADONNE**
- **PRONATURA France** : Fédération Française des Associations pour une Protection non anthropomorphiste de la Nature et des Animaux. Président : Pr Bernard **DENIS**
- **SCAF** : Société Centrale d'Aviculture de France Président : Marcel **CHASTANG**
- **SNC** : Société Nationale de Colombiculture. Président : Alain **BENAITIER**
- **SNPGC** : Syndicat National des Producteurs de Gibier de Chasse. Président : Eric **POULLAIN**
- **UOF COM FRANCE** : Union Ornithologique de France et Confédération Ornithologique Mondiale pour la France Président : Alain **CHEVALLIER**
- **VOFM** : Syndicat National des éleveurs revendeurs de Volailles vivantes et Oiseaux sur les Foires et les Marchés Président : Patrice **PONCIN**